

#### I. Information générale

<b>Dispositions thématiques</b>	Même thématiques sur la coopération que pour l'ensemble de la mesure, simple modalité de mise en œuvre différente
<b>Dispositions territoriales</b>	Dépenses éligibles sur le territoire de la Région, et à hauteur de 5% maximum en dehors du territoire du PDR
<b>Partenaires potentiels</b>	-
<b>Orientation dans d'autres langues / langue nationale</b>	Pas de guide traduit à ce jour
<b>Bénéficiaires éligibles aux projets de coopération</b>	GAL ; Organismes publics ou associations ; Groupement de partenaires locaux publics et privés ; Entreprises
<b>Coordination / dispositions du partenaire chef de file</b>	Organisation avec ou sans chef de file. Si chef de file, ce dernier est lié par une convention de partenariat et centralise l'ensemble des dépenses, et redistribue les fonds aux partenaires. Hors chef de file, le porteur supporte seul la part de dépenses telle que déterminée dans l'accord de coopération (prise en charge d'une partie des dépenses, proratisation, etc.).
<b>Coûts simplifiés</b>	Utilisation des 15% de coûts indirects
<b>Appels</b>	-
<b>Sélection de projets</b>	Par le Comité de programmation
<b>Budget alloué pour la coopération aux GALs</b>	5% minimum de l'enveloppe de chaque GAL allouée à la coopération, avec possibilité d'aller au-delà.
<b>Autres financements</b>	Fort investissement de la Région en tant que co-financeur qui amène 95% des CPN sur LEADER

#### Contact

Prénom et NOM :  
Numéro de tél. :  
E-mail :

### II. Information financière

<b>Dépenses publiques totales</b>	Dépendant de chaque GAL, dans un maximum de 5% de l'enveloppe total de la mesure LEADER
<b>Montant maximal de l'aide</b>	Pas de limite pour la mise en œuvre ; Limite de 6000€ par dossier pour le soutien préparatoire
<b>Montant minimum de l'aide</b>	Spécifique à chaque GAL
<b>Taux maximum de l'aide</b>	90% de TMAP
<b>Autres dispositions</b>	-

### III. Soutien préparatoire

<b>Objectif de l'aide</b>	Déterminer la faisabilité d'un projet, rencontrer les partenaires potentiels, établir les premiers plans de financement.
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	GAL ; Organismes publics ou associations ; Groupement de partenaires locaux publics et privés ; Entreprises
<b>Critères d'éligibilité</b>	Spécifique à chaque GAL
<b>Actions éligibles</b>	Rencontre avec les partenaires, mises en place de réunions, études de faisabilité
<b>Coûts éligibles</b>	Prestation de service, frais salariaux, frais de déplacement liés, frais de formation des membres du GAL impliqués
<b>Coûts non éligibles</b>	-

### IV. Coopération inter-territoriale

<b>Objectif de l'aide</b>	Pas de modalité de mise en œuvre particulière
<b>Type de territoires éligibles</b>	-
<b>Critères d'éligibilité</b>	-
<b>Actions éligibles</b>	-
<b>Coûts éligibles</b>	-
<b>Coûts non éligibles</b>	-

### V. Coopération transnationale (CTN)

<b>Objectif de l'aide</b>	Pas de dispositif transnational particulier, similaire aux autres mesures
<b>Type de territoires éligibles</b>	-
<b>Critères d'éligibilité</b>	-
<b>Actions éligibles</b>	-
<b>Coûts éligibles</b>	-
<b>Coûts non éligibles</b>	-